



BULLETIN D'INFORMATION

D E L E G A T I O N M I L I T A I R E D E P A R T E M E N T A L E D E
L ' A L L I E R

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

DANS CE
NUMÉRO :

LE SEJOUR DE
COHESION 1

LA MISSION D'INTE-
RET GENERAL (MIG) 2

L'ENGAGEMENT
VOLONTAIRE 2

DÉLÉGATION MILITAIRE
DÉPARTEMENTALE DE L'ALLIER
9-11 RUE DE LA COMÉDIE BP
1752 03017 MOULINS CEDEX
TÉL : 04 70 48 85 80
dmd03.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans en 2022 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant.

Le SNU a pour objectifs:

- * De proposer « **un moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain et transmettre le goût de l'engagement** »,
- * D'« **impliquer la jeunesse française dans la vie de la Nation** »,
- * Et de « **promouvoir la notion d'engagement et favoriser**

un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes ».



LE SEJOUR DE COHESION

Le séjour de cohésion de deux semaines poursuit 4 objectifs :

- * accroître la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement ;
- * garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge ;
- * renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construc-

tion de leur parcours personnel et professionnel ;

- * valoriser les territoires, leurs dynamiques et leur patrimoine culturel et naturel.

Le séjour est ponctué par la manifestation régulière des symboles de la République et de la Nation, au premier rang desquels le lever des couleurs et le chant de l'hymne national.

Les activités sont ouvertes à la mise en situation, et sont systématiquement collectives et participatives. Elles sont articulées autour

de sept thématiques :

- * activités physiques, sportives et de cohésion ;
- * autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ;
- * citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- * culture et patrimoine ;
- * découverte de l'engagement ;
- * défense, sécurité et résilience nationales ;
- * développement durable et transition écologique.

LA MISSION D'INTERET GENERAL (MIG)

La mission d'intérêt général constitue une étape déterminante du dispositif pour renforcer le suivi et l'accompagnement des jeunes. Sa préparation commence dès le séjour de cohésion, dont elle prolonge les apports pédagogiques et les dynamiques collectives.

Cette préparation peut également s'appuyer sur des « forums de l'engagement », organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires, notamment en service civique ou réservistes.

Elle peut également se traduire par des actions en faveur de l'intérêt général notamment portées par le monde associatif auxquelles participeraient les volontaires pendant le séjour de cohésion. Elle se poursuit après le séjour de cohésion au tra-

vers d'événements dédiés organisés par les départements de résidence des volontaires.

Chaque mission doit correspondre à un engagement minimum de 84 heures répartie au cours de l'année suivant le séjour de cohésion. Elle doit s'inscrire dans une des neuf thématiques suivantes :

- * défense et mémoire ;
- * sécurité ;
- * solidarité ;
- * santé ;
- * éducation ;
- * culture ;
- * sport ;
- * environnement et développement durable ;
- * citoyenneté.

Les missions d'intérêt général peuvent s'effectuer selon quatre modalités différentes :

- * **mission perlée**, soutien régulier à une structure locale

chargée de service au public (clubs sportifs, services de pompiers, EPHAD, etc.) ;

- * **mission ponctuelle**, soutien à un projet d'intérêt général existant et ponctuel (organisation d'événements culturels ou sportifs, chantiers de restauration du patrimoine, missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes démunies, etc.) ;
- * **projet collectif**, projet autonome d'intérêt général accompagnés par une structure d'intermédiation spécialisée ;
- * **préparation et formation en vue d'un engagement volontaire**, certaines missions nécessitent un temps de formation, par exemple les missions dans le domaine de la sécurité civile ou auprès de publics vulnérables.

L'ENGAGEMENT

A l'issue de la MIG, chaque volontaire peut poursuivre son engagement en réalisant la phase 3 du SNU. La phase 3 rassemble de nombreuses formes d'engagement et concerne l'ensemble des thématiques en faveur de l'intérêt général : la culture, la solidarité, la citoyenneté, l'éducation, la santé, le sport, l'action internationale, la défense, la sécurité etc.

- * **service civique**, pour les jeunes de 16 à 25 ans, d'une durée de 6 à 12 mois dans une MIG dans 9 domaines d'action qualifiés comme « prioritaires pour la Nation » ;
- * **réserve civique et ses réserves thématiques**, pour toute personne de plus de 16 ans, en participant à des missions d'intérêt général, à titre

bénévole et occasionnel, concourant au renforcement du lien social et favorisant la mixité sociale;

- * **jeunes sapeurs-pompiers**, pour les jeunes de 11 à 18 ans, permettant en quatre cycles de formation successifs, de découvrir les matériels, les comportements qui sauvent et l'engagement citoyen puis de mettre en œuvre procédure et matériels dans des contextes de plus en plus proches de la réalité opérationnelle ;
- * **différentes réserves des Armées**, pour des Français de plus de 17 ans;
- * **réserve de la Gendarmerie Nationale**, ouverte aux jeunes majeurs;

réserve de la Police Nationale, ouverte aux jeunes de plus de 18 ans;

- * **corps européen de solidarité**, pour les jeunes de plus de 18 ans se portant volontaires dans des projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe (durée de deux à douze mois) ;
- * **volontariat à l'international**, notamment volontariat de solidarité internationale ou service civique à l'international ;
- * **engagement associatif**, ouvert à tous les citoyens, action bénévole en faveur de l'intérêt général au sein d'une association.